

**BULLETIN D'INSCRIPTION STAGE 2019-2020**  
**Sollies-Pont**

**STAGE AERIEN - ADULTES du 17 au 19 février 2019**

**Disciplines abordées :**

Lundi 17 février et mardi 18 février 2020 de 19h à 21h : Trapèze - Tissu - Cerceau  
Mercredi 19 février de 19h à 20h30 : Yoga Aérien

Nom et Prénom: .....

Date de naissance :...../...../..... .

Adresse :

.....

Code postal: ..... Ville: .....

**Portable :** .....

*(Un SMS vous sera envoyé pour vous confirmer la réception du dossier)*

Autre téléphone (si besoin) : .....

**Assurance (cocher la case) :**

- Soit Adhésion temporaire à la FFEC : 7,00 € valable 15 jours *(à rajouter au tarif Non adhérent à l'ordre de Pitreries)*  
 ou copie de l'attestation d'assurance extra-scolaire en cours

**DECHARGE - non présentation de certificat Médical et règlement intérieur**

Je soussigné ..... Responsable légal de l'enfant ci-dessus inscrit(e) aux activités proposées par l'école de cirque Pitreries, certifie ne pas avoir connaissance d'un état de santé susceptible d'interdire ou de limiter la pratique d'activité physique à mon enfant.

J'atteste que mon enfant, ci-dessus mentionné, n'a pas subi récemment d'opération médicale / chirurgicale, ni d'avoir eu de blessures traumatiques récentes, et ne fait pas l'objet de contre-indications à la pratiques physiques.

J'atteste avoir pris connaissance des risques liés à ces activités et assume l'entière responsabilité des dommages liés à cette pratique qui seraient dus à son état de santé actuel.

Pour servir et valoir ce que de droit,

Je soussigné ..... déclare avoir pris connaissance des conditions du règlement intérieur de l'école de cirque Pitreries.

Fait le ...../...../.....

Signature

**DROIT A L'IMAGE**

- Vous souhaitez que votre image ou celle de votre enfant puisse être utilisée dans la médiatisation de nos activités.  
 Vous NE souhaitez PAS

## 1. INSCRIPTIONS

L'inscription peut être prise par téléphone mais ne sera effective

**UNIQUEMENT** lors de la RECEPTION DU BULLETIN D'INSCRIPTION ET DU REGLEMENT DANS LES 10 JOURS MAXIMUM qui suivent l'appel téléphonique (celui-ci n'étant pas reconductible).  
**AU DELA DE CES 10 JOURS LA PLACE REDEVIENDRA LIBRE.**

Le règlement sera versé à l'inscription en un seul paiement (chèque, espèces, ou chèques vacances) avant le début du stage. Un reçu vous sera fourni uniquement sur demande attestant le règlement.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE**

## 2. MATERIEL

Le matériel appartient à l'Ecole de cirque. Il est mis à la disposition de chaque adhérent. Il faut donc en prendre soin et le ranger à la fin de chaque cours.

A chaque cours, **UNE TENUE DE SPORT EST OBLIGATOIRE**, des chaussons de gymnastique à semelles souples sont conseillés, les cheveux devront être attachés, n'oubliez pas une bouteille d'eau avec son nom. Pour les stages de 4h consécutives, le goûter est mis en commun, le lundi chacun amène à boire ou un gâteau et celui-ci est partagé.

## 3. ORGANISATION DU STAGE

Les horaires des cours sont à respecter, il faut donc arriver cinq minutes au moins avant le début. Les parents **accompagneront leur enfant jusqu'à la salle**. En effet, un cours peut être annulé pour diverses raisons indépendantes de notre volonté. Les enfants risquent alors de se retrouver seuls.

Les parents n'assisteront pas aux cours. Ils quitteront la salle dès le début du cours et ne reviendront qu'à la fin.

D'une façon générale, toute personne étrangère au cours n'est pas autorisée à rester dans la salle, à l'exception des membres du bureau.

## 4. CONDITIONS DE REGLEMENT

- **Désistement avant le 8<sup>ème</sup> jour du début du stage**, les 2/3 du règlement seront conservés.
- **Désistement entre le 5<sup>ème</sup> jour et le début du stage**, la totalité du règlement sera conservé par l'école de Cirque PITRERIES.

Pour l'assurance : soit les parents fournissent la copie de **l'attestation de leur assurance extra-scolaire**, soit les parents prennent l'assurance de la FFEC (Fédération Française des Ecoles de Cirque) qui s'élève **à 7,00 € par enfant** (pour des stages de moins de 2 semaines) ce prix s'ajoute au montant du stage pour les Non-adhérents.

Aucun remboursement ne sera effectué, même en cas de maladie de l'enfant.

## 5. CONCLUSION

Les animateurs (trices) et les membres du bureau veilleront à ce que le règlement soit respecté. En cas de litige ou de problème grave, les membres du bureau statueront sur chaque cas et prendront les sanctions nécessaires.